

CINQ CENT SOIXANTE-HUITIÈME SESSION**Vendredi le 29 mai 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par vidéoconférence le 29 mai 2020 à 9 heures, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
		119 237	25	17
MEMBRE ASBSENT:				
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
	Grand total :	136 393	29	21

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents via vidéoconférence.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet Bruno Laroche constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 9 heures 05.

10042-20**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

10043-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 324-19 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-JÉRÔME

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 9995-20 le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 336-20 modifiant le règlement numéro 324-19 pour l'exécution des travaux de construction de l'écocentre de Saint-Jérôme lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord tenue le 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement que soit et est adopté, tel que présenté, le règlement numéro 336-20 intitulé « *Règlement numéro 336-20 modifiant le règlement numéro 324-19 pour l'exécution des travaux de construction de l'écocentre de Saint-Jérôme* ».

ADOPTÉE

10044-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 9 heures 08, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier